



OBSERVATOIRE CLAUSES SOCIALES DE L'ANNÉE 2018

Résultats liés à la mise en œuvre des clauses sociales
Métropole de Lyon

L'observatoire clauses sociales 2018 affiche la poursuite de résultats positifs dans un contexte de transition entre une organisation de la mission de facilitation confiée à 3 structures locales porteuses de PLIE (ALLIES, SUD OUEST EMPLOI et UNI-EST) et la constitution, depuis le 1^{er} janvier 2019, d'une équipe de facilitateurs au sein du Groupement d'Intérêt Public : la Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi.

Au-delà des 614 000 heures consolidées dans cet observatoire, il est important de préciser que les statistiques produites dépendent de l'utilisation d'une base de données dédiée. Ainsi on estime à environ 800 000 le nombre d'heures d'insertion réellement effectuées en 2018. Pour exemple, la Métropole de Lyon comptabiliserait 362 179 heures incluant les marchés d'insertion et Délégations de Service Publics suivies par la Direction Emploi Insertion. Le Pôle Public de l'Habitat (GLH, EMH et LMH) génère 300 000 heures d'insertion (or 132 000 h sont saisie sur la base de données dédiée). Les nouveaux partenariats signés entre la MMI'e et ces 2 acheteurs mais aussi avec les communes de l'Est Lyonnais, permettront dorénavant de consolider de manière plus exhaustive les résultats du dispositif.

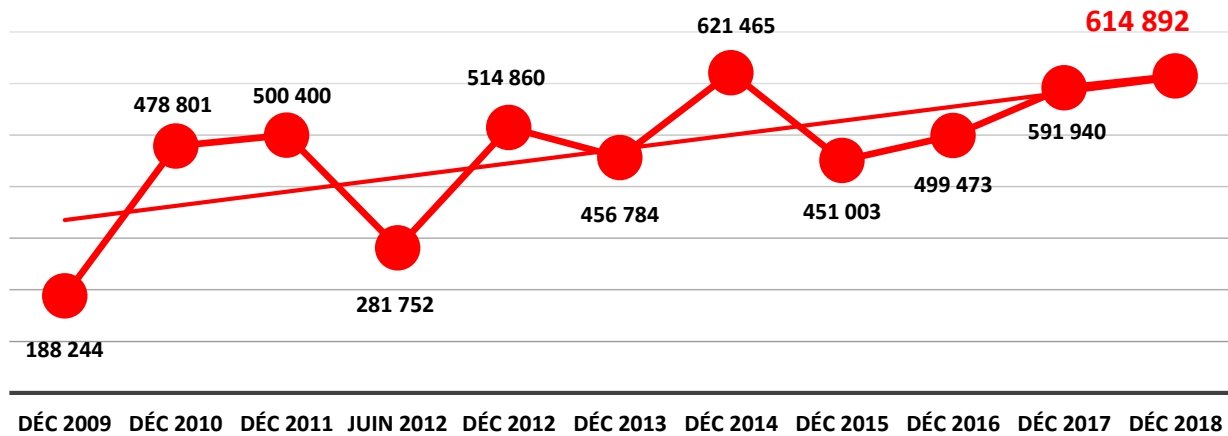
Nous constatons que le nombre de maîtres d'ouvrages concernés augmente (44 en 2017 et 52 en 2018). Cet essor amène une dynamique de multiplication des opérations de travaux ciblées avec des efforts menés pour diversifier les marchés dans le but de créer des opportunités de retour à l'emploi pour des publics de plus en plus variés.

Les secteurs du Bâtiment, des Travaux Publics mais aussi les Espaces Verts restent très largement majoritaires en terme d'opportunités d'emploi générées par les clauses d'insertion. Le partenariat entre les SIAE, les GEIQ et les facilitateurs doit s'étoffer afin de co-construire des actions visant à orienter les publics du territoire vers ces métiers qui offrent des opportunités d'emploi durable. La réussite des actions de formations (Agent technique Travaux Publics, Canalisateur...) amène à dupliquer ce type d'ingénierie en lien étroit avec les entreprises. L'intégration de la formation et de la qualification des publics dans les parcours clauses mais aussi l'intervention étroite des facilitateurs avec les structures d'accompagnement socio-professionnel doivent permettre de créer des parcours d'insertion qualitatifs et pérennes.

Les clauses sociales s'inscrivent bien dans une logique métropolitaine, à l'échelle du bassin d'emploi et en lien étroit avec les acteurs économiques du territoire. L'équipe de facilitateurs (9 salariés) renouvelée au sein de la MMIE a vocation à intervenir en tant que Guichet Unique afin de développer une ingénierie harmonisée d'accompagnement et d'évaluation du dispositif des clauses sociales.

Evolution des heures d'insertion et du nombre de bénéficiaires

Evolution du nombre d'heures d'insertion



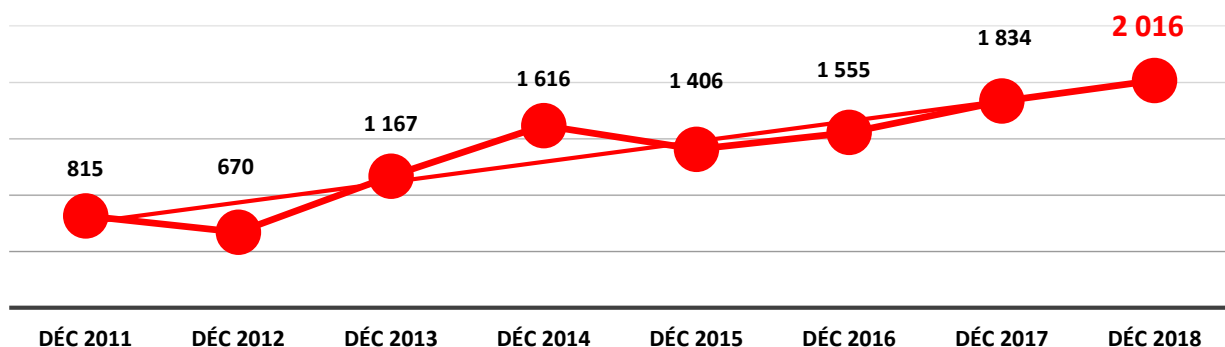
Les résultats de la mise en œuvre des clauses sociales pour l'année 2018 confirment la dynamique de croissance du volume d'heures d'insertion réalisées par les entreprises et les Structures d'Insertion par l'Activité Economique titulaires de marchés. Cet observatoire présente, au-delà de l'augmentation quantitative du dispositif, les évolutions qualitatives liées aux modalités de mise en œuvre de ces clauses sociales et la manière dont les acteurs (prescripteurs, structures intermédiaires et entreprises) se saisissent de ces opportunités pour créer des étapes de parcours d'insertion et insérer durablement les bénéficiaires au sein des entreprises locales.

En 2017, nous annonçons la volonté d'innover sur les secteurs d'activité ciblés par les clauses d'insertion. Il s'agissait notamment d'expérimenter l'intégration d'objectifs d'insertion dans le cadre de prestations de services afin de rééquilibrer l'effort d'insertion majoritairement porté par le secteur du BTP. En 2018 les résultats affichent d'avantage les effets de la multiplication du nombre de maîtres d'ouvrages ayant ciblé, dans un premier temps, des opérations de travaux. De nouveaux métiers et des entreprises plus diversifiées apparaissent néanmoins, notamment sur le secteur de la logistique, de l'industrie, des prestations intellectuelles mais ils restent marginaux comparativement au BTP qui subit une hausse très importante des besoins en recrutement dans le cadre des clauses sociales.

Un enjeu important, déjà identifié l'année précédente, doit animer les démarches des facilitateurs : créer des actions visant à pourvoir les besoins d'embauche des entreprises du BTP. Pour cela, la mutualisation des objectifs d'insertion portés par ces entreprises est fondamentale. L'organisation d'évènements visant à sensibiliser les publics et les acteurs de l'emploi et de l'insertion est incontournable pour valoriser ces métiers et de susciter des projets professionnels au sein d'un secteur qui accompagne ces démarches inclusives depuis la création des clauses d'insertion.

Les démarches vis-à-vis des acheteurs devront parallèlement permettre de trouver des segments d'achats plus diversifiés afin de mieux répartir l'effort d'insertion entre les acteurs économiques : les marchés de services et de fournitures doivent être d'avantage explorés !

Evolution du nombre de personnes bénéficiaires



CHIFFRES CLES de l'année 2018

	2017	2018	Cumul
Personnes	1 834	2 016	10 377
Contrats	2 045	2 212	13 890
Sorties positives / sorties totales	481 / 1 179 Soit 41 %	349 / 1 132 Soit 31 %	4 785 / 13 010 Soit 37 %
Heures	591 940	614 892	5 763 823
Opérations	302	360	1 423

L'année 2018 marquée par la généralisation du recours aux clauses d'insertion !

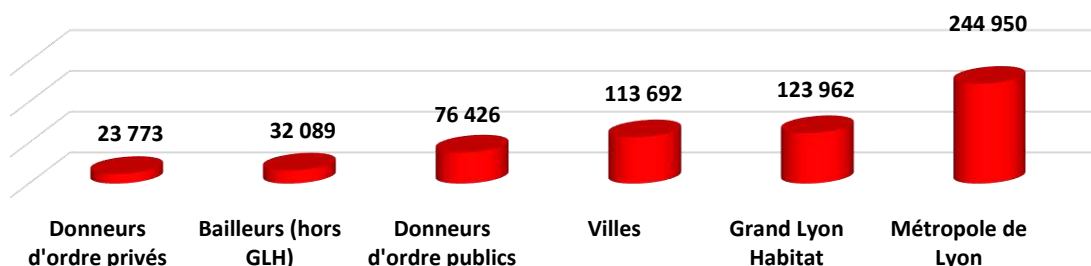
Alors que le dispositif des clauses sociales frôle les 6 millions d'heures d'insertion selon les données cumulées (3166 ETP !), l'année 2018 affiche des résultats très encourageants selon différents indicateurs :

- Un nombre de maîtres d'ouvrages et d'opérations en nette hausse
- Des volumes d'heures réalisés et un nombre de bénéficiaires des clauses sociales croissants
- Près d'1d'un tiers des publics sont bénéficiaires du RSA et un quart résident en Quartier Politique de la Ville
- La mobilisation de plus de 400 entreprises de secteurs d'activité variés

Avec près de 615 000 heures effectuées, les 2016 personnes bénéficiaires ont réalisé en moyenne 300 heures dans le cadre des clauses sociales : les parcours varient entre 1h et 1820 heures réalisées sur l'année. Cette moyenne dépend de la modalité d'embauche (105 heures / personne en moyenne en ACI contre 500 heures en moyenne / personne en embauche directe).

2 défis devront être relevés au regard de l'activité clauses 2018 : la diversification concrète des secteurs d'activité et le travail partenarial sur le lien entre des publics en insertion cumulant plusieurs freins et les besoins en recrutement des entreprises.

Heures réalisées par donneurs d'ordre en 2018



52 acheteurs concernés avec des démarches à géométrie variable :

En 2018, on constate un écart important entre 50 maîtres d'ouvrage réalisant en moyenne 4900 heures sur l'année et les 2 principaux acheteurs (Grand Lyon Habitat et la Métropole de Lyon) qui réalisent près de 370 000 heures cette année soit 60% des heures de l'agglomération. A noter que la Métropole de Lyon comptabilise par ailleurs 75 300 h en marché d'insertion et 41 860 h en Délégations de Service Public (Eau, Restauration Collective...).

ZOOM sur la Métropole de Lyon avec près de 50 % des heures en clause d'insertion soit près de 245 000 heures d'insertion)

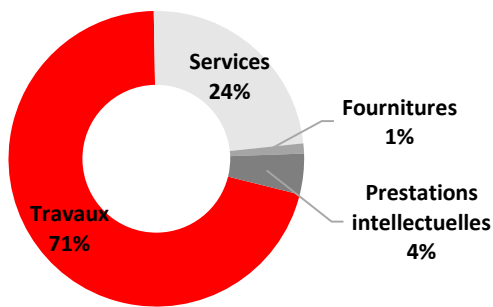
- 14 services engagés, 233 opérations et 158 entreprises concernées
- + 37 % d'heures générées par rapport à 2017 et près d'1 million d'heures prévues sur les marchés en cours dont 50% sur la propreté urbaine (Collecte, nettoyage urbain, tri des déchets...)
- 43% des heures concernent des marchés de services ou de fournitures (dont des prestations intellectuelles)
- 150 personnes bénéficiaires dont 7.3 % de femmes (53 000 heures effectuées par des BRSA, 73 400 heures par des jeunes en difficulté). Cela représente 135 Equivalents Temps Plein !
- 35 % de sorties positives et 125 CDI signés dans le cadre des clauses en 2018.
- 39 % des heures sont réalisées en embauche directe
- 7 ETTI sont représentées, 5 GEIQ et 4 autres SIAE (ACI, Régie de Quartier, AI, EI)

2 marchés phares :

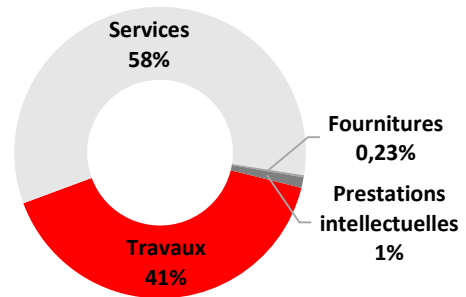
- La Collecte des déchets ménagers (5 lots) : 280 000 heures d'insertion prévues sur 7 ans
- Vélo'V, mobilier urbain et publicité : 11 000 heures d'insertion / an

**360 opérations ont été concernées sur l'année 2018.
Quels sont les types de marchés concernés ?**

Type d'opération en nombre d'opérations



Type d'opération en nombre d'heures réalisées



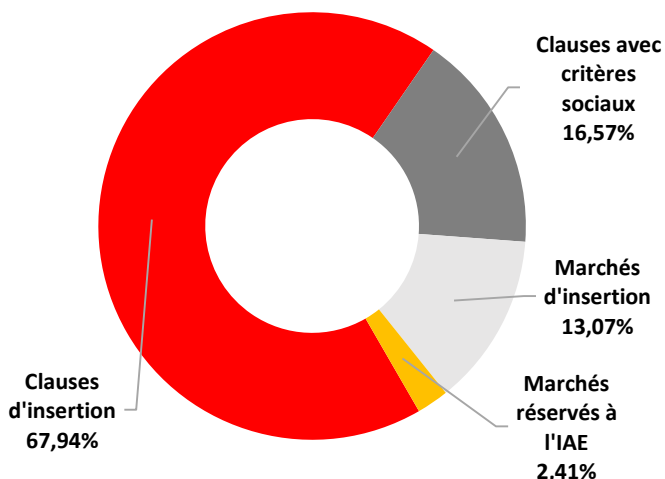
Il faut réguler la massification du recours aux clauses d'insertion sur les opérations de travaux !

Nous l'avons déjà abordé lors des précédentes évaluations sur le fonctionnement du dispositif sur le territoire : les évolutions du marché du travail (baisse du chômage) et la hausse de l'activité dans le secteur du BTP questionne les facilitateurs clauses sociales sur la gestion du ciblage systématique des marchés de travaux (bâtiment et travaux publics) pour développer ou engager une démarche d'achat socialement responsable.

2 orientations à prendre :

- Utiliser les clauses d'insertion pour aider les entreprises du BTP à recruter durablement : il faut s'appuyer sur les engagements d'insertion cumulés par les entreprises du BTP afin de mutualiser des parcours de formation de publics en travaillant spécifiquement sur les profils très éloignés de l'emploi. Il s'agit notamment de travailler de concert pour orienter et préparer des publics sans qualification afin de permettre leur intégration dans un parcours de formation professionnalisante. Ainsi l'organisation partenariale d'une véritable ingénierie autour de ces métiers en lien étroit avec les entreprises doit être déployée sur le territoire (ex : formations d'Agents Techniques Travaux Publics, Canalisateur, Opérateurs Amiante...). Attention aux « trop petites clauses » qui, appréhendées de manière isolée, aboutissent parfois à des échecs.
- Sortir de l'association exclusive entre clauses sociales et BTP : effectivement, le territoire est doté d'entreprises qui ont souvent des démarches de recrutement ouvertes à l'insertion mais de nombreux autres acteurs économiques concernés par les marchés publics peuvent contribuer à l'effort d'insertion du territoire ! Il faut innover, utiliser les démarches achats des maîtres d'ouvrages pour intégrer la question de l'insertion et ouvrir de nouvelles opportunités pour les demandeurs d'emploi du territoire qui sont peu concernés par le dispositif des clauses d'insertion : les publics diplômés, les femmes, les personnes qui recherchent un emploi dans le tertiaire, la logistique, l'industrie... Les démarches des acheteurs doivent s'adapter aux enjeux d'insertion du territoire.

Article concerné en nombre d'heures réalisées



Objectif 2019 :

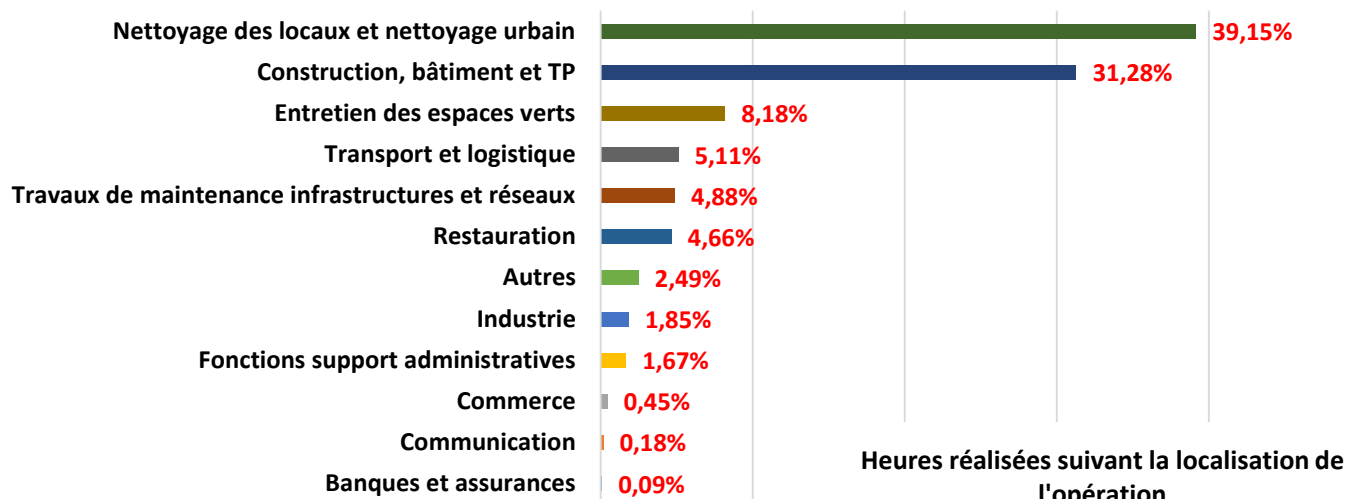
Scinder clauses d'insertion et les achats ciblés aux SIAE

Les facilitateurs clauses sociales interviennent dans l'accompagnement des acheteurs qui souhaitent orienter la dynamique d'emploi générée par leurs marchés vers les publics les plus défavorisés.

Ainsi, les heures d'insertion imposées aux entreprises classiques ont été historiquement agrégées avec celles des actions d'insertion en faveur des publics travaillant dans les SIAE titulaires des marchés d'insertion, puis des marchés réservés à l'IAE.

Bien que traduisant, au global, les statistiques liées aux démarches d'ASR du territoire, il convient de les analyser de manière distincte afin d'en évaluer les différents objectifs. Il s'agira notamment d'interpréter de façon séparée les résultats en terme de modalité d'embauche, de typologie de contrat mais aussi d'analyser en conséquence le poids du soutien aux SIAE selon les acheteurs.

Les métiers concernés dans le cadre des clauses sociales



3 grands secteurs prédominent historiquement dans les clauses sociales. Le BTP, les espaces verts et la « propreté » restent des supports d'insertion qui apportent des résultats quantitatifs indéniables. Les facilitateurs dupliquent les méthodes de recrutement réussies dans les travaux publics aux métiers du bâtiment. Les liens entre les acteurs de l'insertion et les facilitateurs doivent être renforcés pour faire face à une pénurie de publics intéressés pour intégrer divers parcours de formation en vue de l'emploi durable.

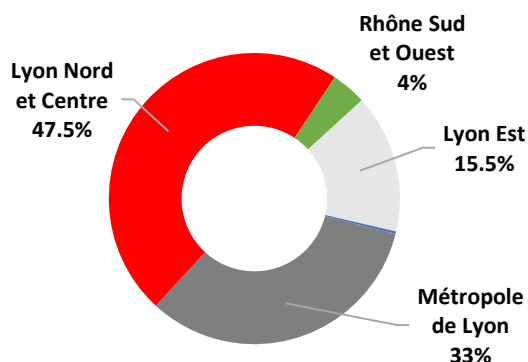
Les 21 % d'heures sont réalisées dans les autres secteurs d'activité permettent de montrer les différentes opportunités pouvant être explorées sur le domaine des clauses sociales.

18 500 heures sont réalisées sur la restauration (collective, scolaire, livraison de repas...). 1 marché d'insertion de mise à disposition de personnel de remplacement avec une Association Intermédiaire – Restauration collective Ville de Villeurbanne).

Le marché Vélo'V (Métropole de Lyon) a généré plus de 15 000 heures d'insertion en 2018. Cela concerne les métiers de réparateur cycles, d'affichage, de préparation de commandes...

Au-delà de la construction/réhabilitation des bâtiments publics, les Villes et les Bailleurs Sociaux utilisent les marchés de gestion et d'entretien de ces sites pour mobiliser des opportunités sur les secteurs de la sécurité, de la maintenance, du nettoyage, du commerce...).

Heures réalisées suivant la localisation de l'opération



Les données sur la localisation des heures effectuées selon le territoire doivent être nuancées par le constat d'une remontée partielle des informations sur les marchés clausés par les communes de l'est lyonnais particulièrement.

Les marchés couvrant l'ensemble de la Métropole de Lyon augmentent (les entreprises sont amenées à intervenir sur tout le territoire). C'est notamment le cas dans le BTP.

Les territoires de Lyon et de Villeurbanne concentrent les opérations comportant des clauses d'insertion (il faut considérer que les « marchés d'agglomération » intègrent les interventions sur Lyon et Villeurbanne).

Diversification des achats comportant des clauses sociales :

- Les maîtres d'ouvrages peuvent se rapprocher des diverses Structures d'Insertion par l'Activité Economique afin d'adapter leurs besoins avec les activités « supports d'insertion » développées par les SIAE.
- Les acheteurs peuvent aussi questionner les entreprises titulaires de leurs marchés sur l'opportunité d'intégrer des clauses d'insertion. C'est une pratique confirmée par la réforme de la commande publique (Article 30 de l'Ordonnance du 23/07/2015 et Décret d'application de l'article 4 du 25/03/2016). Principalement utilisée sur les aspects techniques (construction du cahier des charges, économie du marché...), la transposition de cette pratique de sécurisation des procédures de mise en concurrence appliquée à la clause d'insertion a notamment été expérimentée sur les marchés de la Métropole de Lyon.

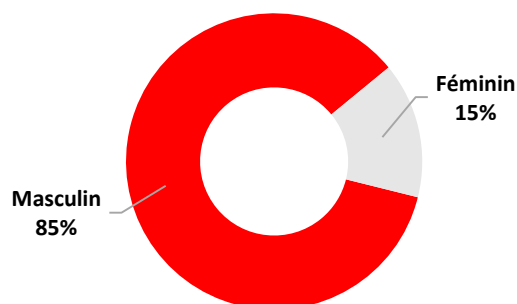
« La nature et l'étendue des besoins à satisfaire sont déterminées avec précision avant le lancement de la consultation en prenant en compte des objectifs de développement durable dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale. »

« Afin de préparer la passation d'un marché public, l'acheteur peut effectuer des consultations ou réaliser des études de marché, solliciter des avis ou informer les opérateurs économiques de son projet et de ses exigences.

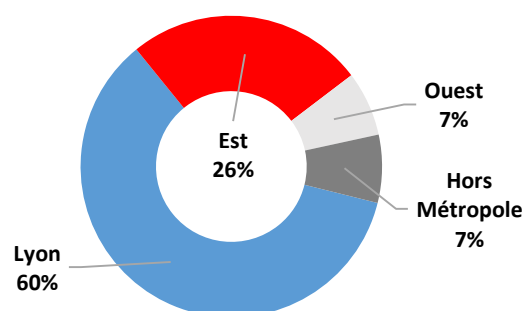
Les résultats de ces études et échanges préalables peuvent être utilisés par l'acheteur, à condition qu'ils n'aient pas pour effet de fausser la concurrence et n'entraînent pas une violation des principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures. »

Qui bénéficie des contrats clause ?

Répartition par sexe



Provenance des personnes



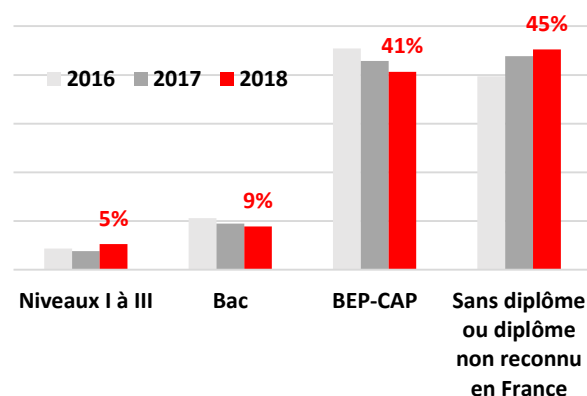
Les profils des publics

Le nombre de femmes augmente sensiblement (+2%) avec 299 femmes représentées sur des métiers variés et notamment dans les marchés de services de nettoyage et de restauration collective mais aussi sur le second œuvre et les prestations intellectuelles. 7800 heures sont effectuées par des femmes dans le cadre des marchés d'insertion.

Comme pour la localisation des opérations, la répartition géographique selon le **lieu de résidence des publics** sera rééquilibrée dès lors que les données produites par les communes de l'est lyonnais seront intégrées à cet observatoire.

La part des **publics sans diplôme** représente près de la moitié des bénéficiaires : 1731 personnes ont un niveau égal ou inférieur au CAP. Ces données confirment la pertinence de travailler sur le montage d'actions de formation qualifiantes. On note également que 106 publics ont un Bac + 3 ou + dont 15 ont un Bac +5. Ils travaillent principalement sur les marchés d'informatique, des bureaux d'étude ou sur des fonctions support.

Niveau de qualification des publics

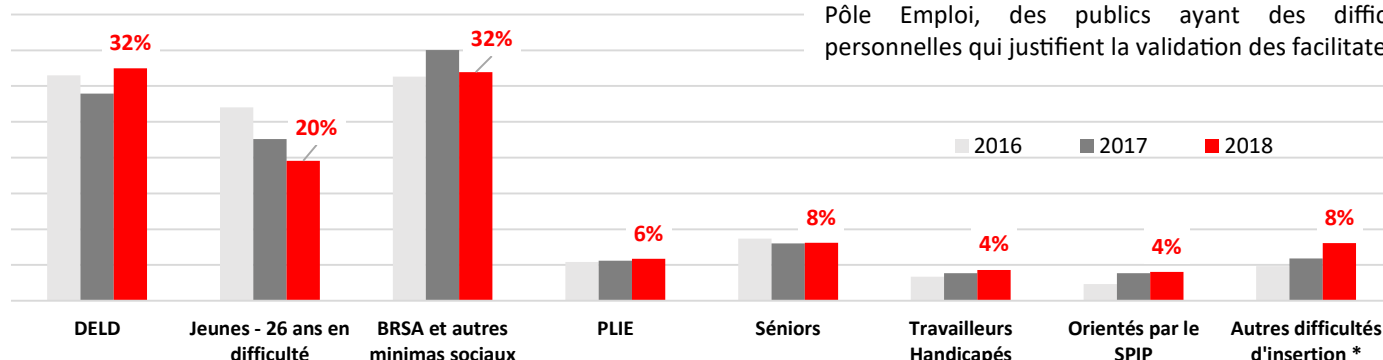


Le nombre de **jeunes de - de 26 ans** continue à baisser (-8 % depuis 4 ans). Un travail doit être engagé avec les Missions Locales et les autres acteurs concernés pour permettre à d'avantage de jeunes de bénéficier des opportunités d'emploi dans le cadre des clauses.

Les **644 BRSA** ayant travaillé dans le cadre des clauses ont réalisé 137 392 heures d'insertion.

La part des **publics validés à titre dérogatoire** a augmenté. Il s'agit notamment de publics non-inscrits au Pôle Emploi, des publics ayant des difficultés personnelles qui justifient la validation des facilitateurs.

Critères d'éligibilité

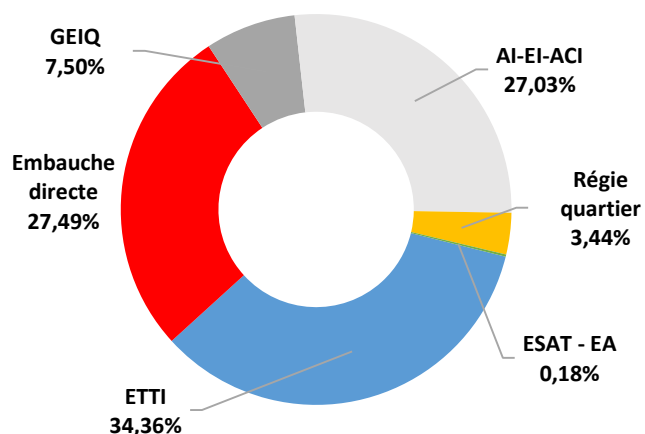


Ce tableau prend en compte le cumul des statuts

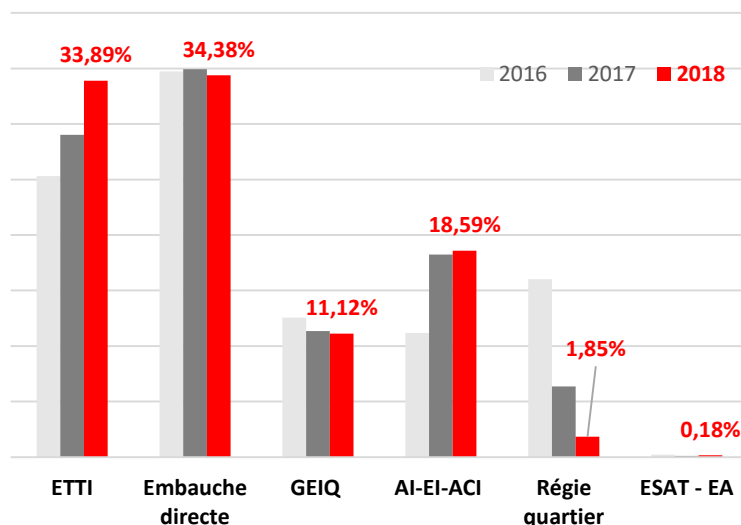
*« Autres difficultés... » : Personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle dont l'éligibilité a été validée par un facilitateur.

En 2018, 2 212 contrats ont été signés dans le cadre de clauses sociales...

Modalité d'embauche (en contrats)



Modalité d'embauche (en heures)



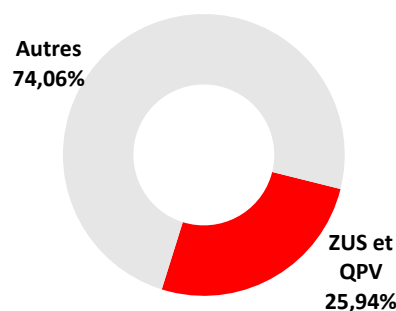
Les publics résidant en QPV représentent ¼ des bénéficiaires des clauses (523 personnes et 157 000 heures réalisées).

L'embauche directe reste importante au regard de la répartition en heures effectuées. Cela concerne 604 contrats (CDD, CDI). Elle concerne tous les secteurs d'activité.

Près de 55 % des heures d'insertion (334 000 h) sont réalisées par le biais d'une trentaine de Structures d'Insertion par l'Activité Economique dont 208 400 heures via la mise à disposition de publics par des ETTI. On observe le développement de partenariats innovants entre des entreprises et des SIAE (sous-traitance).

Les GEIQ réalisent près de 68 000 heures pour 166 contrats de professionnalisation portés pour les entreprises.

Personnes issues de quartiers prioritaires



Pour évaluer la réussite et l'impact du dispositif des clauses sociales, plusieurs données peuvent être analysées :

- Le motif de fin de contrat c'est-à-dire la situation immédiatement à la fin du contrat de travail « clause ». Données du graphe ci-contre.
- La situation de fin de « parcours clause » c'est-à-dire la situation lors de la sortie du dispositif clauses (soit de 1820 heures réalisées ou 2 ans).
- La situation à un moment donné (ex : situation à fin décembre 2018).

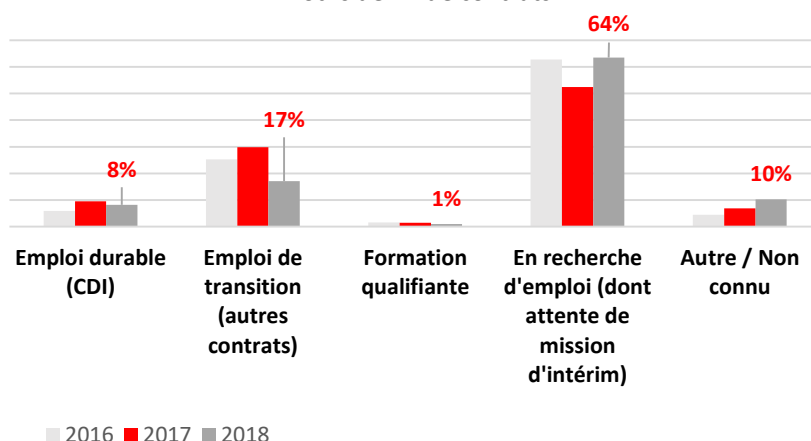
Ces données sont complexes à recueillir car elles impliquent un suivi individuel de parcours (parfois dans le cadre de multiples clauses et employeurs).

Plusieurs difficultés sont identifiées :

- La volatilité des publics
- Les multiples acteurs concernés (entreprises, partenaires emploi/insertion, ...)

Le suivi du parcours clauses d'insertion permet aux personnes considérées comme éligibles de bénéficier de 1820 ou 3640 heures dans le cadre d'un contrat de travail clauses.

Motifs de fin de contrats



La base de données ABC Clauses :

Avec le regroupement des facilitateurs au sein de la MMIE, les 3 bases de données ABC pourront être « fusionnées » afin de disposer d'un outil de suivi Métropolitain du Dispositif.

Ce fonctionnement via 3 bases de données impliquait des contraintes de consolidation statistiques (notamment pour la réalisation des Observatoires). Cette fusion facilitera le suivi des parcours « clauses sociales » et donnera plus de visibilité sur les publics éligibles disponibles sur le territoire.

ILS UTILISENT LES CLAUSES SOCIALES DANS LEURS ACHATS



On compte plus de 50 acheteurs investis dans l'intégration de clauses sociales sur le territoire de la Métropole de Lyon. Des collectivités publiques, des bailleurs sociaux, des promoteurs privés, les services de l'Etat, des communes et des organismes variés qui développent une démarche d'achats socialement responsables.

PRESENTATION

La **Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'emploi** est un groupement d'intérêt public qui compte 27 membres :

la Métropole de Lyon, l'État, Pôle emploi, la Ville de Lyon, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, les villes de Bron, Chassieu, Corbas, Décines, Feyzin, Givors, Grigny, Irigny, Meyzieu, La Mulatière, Neuville-sur-Saône, Rillieux-la-Pape, Saint Fons, Saint-Priest, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Villeurbanne, les Offices Publics de l'Habitat : Lyon Métropole Habitat, Est Métropole Habitat et Grand Lyon Habitat ; les Chambres Consulaires : la CCI Lyon Métropole et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône.

Depuis le 26 mars 2019, la MMI'e est présidée par David Kimelfeld, Président de la Métropole de Lyon. Il est assisté par 8 vice-présidents dont Anne-Sophie Condemine, adjointe au Maire de Lyon, comme 1^{ère} vice-présidente exécutive. Sa constitution répond à 3 enjeux majeurs :

- répondre à l'ambition métropolitaine de développer sur l'ensemble de son territoire et, pour les publics les plus éloignés de l'emploi, une offre d'insertion par l'entreprise qui garantit l'équité de traitement des publics,
- clarifier l'action publique en direction de l'entreprise et développer son efficacité,
- optimiser les ressources du territoire au service de ces enjeux.

Pour ce faire, une équipe composée de 50 personnes est à votre service, répartie dans trois grandes missions.

NOS MISSIONS

- **Mobiliser les entreprises à travers la Charte des 1000**
- **Développer les clauses sociales**
- **Coordonner les acteurs de l'emploi et de l'insertion**



Clauses Sociales

La Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'emploi accompagne les donneurs d'ordre qui s'engagent dans une démarche « d'achat socialement responsable » sur l'ensemble du territoire métropolitain.

La MMI'e a un rôle de « facilitateur » de la clause sociale en se positionnant comme intermédiaire entre les :

- **ACHETEURS** : appui-conseil sur l'élaboration de la clause sociale et des marchés d'insertion, mise en place de réunions permettant l'échange de pratiques...
- **ENTREPRISES ATTRIBUTAIRES** : appui dans le recrutement, mise en place d'actions de formation collective, visites de chantiers, réunions d'information collectives...
- **PARTENAIRES DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION**, prescripteurs des publics prioritaires.

PÔLE FACILITATEURS CLAUSES SOCIALES



Caroline RIBEIRO - Assistante
Tel. 04 78 60 20 82
cristeiro@lyonmetropole-mmie.fr



Elodie MAFFEI - Assistante
Tel. 04 78 60 20 82
emaffei@lyonmetropole-mmie.fr



Pauline BERGER - Facilitatrice Clauses Sociales
Tel. 04 78 60 20 82 | Port. 07 68 09 69 91
pberger@lyonmetropole-mmie.fr



Sandra BERGER - Facilitatrice Clauses Sociales
Tel. 04 78 60 20 82 | 04 78 62 57 16
sberger@lyonmetropole-mmie.fr



Emilie CERETTO - Facilitatrice Clauses Sociales
Tel. 04 78 60 20 82
eceretto@lyonmetropole-mmie.fr



Marie DULAC - Facilitatrice Clauses Sociales
Tel. 04 78 60 20 82 | Port. 07 67 44 19 93
mdulac@lyonmetropole-mmie.fr



Bertrand LE GALLOU - Facilitateur Clauses Sociales
Tel. 04 78 60 20 82 | Port. 07 83 20 18 81
blegallou@lyonmetropole-mmie.fr



Tullia GAUTHIER - Facilitatrice Clauses Sociales
Tel. 04 78 60 20 82
tgauthier@lyonmetropole-mmie.fr



Raphaèle GRANGE - Facilitatrice Clauses Sociales
rgrange@lyonmetropole-mmie.fr

o LES ENJEUX

La commande publique est un levier d'insertion sociale et professionnelle important, notamment à travers la mise en place des clauses sociales. Sur le territoire Métropolitain, particulièrement dynamique en la matière, environ 800.000 h d'insertion sont réalisées chaque année au bénéfice de 2500 personnes. 50 donneurs d'ordre différents introduisent des clauses sociales.

L'enjeu pour la MMIE est de coordonner le déploiement des clauses sociales sur le territoire, d'harmoniser les pratiques, de faciliter leur mise en œuvre en lien avec les entreprises, de développer des actions innovantes, de permettre une plus grande mixité des publics, et enfin de participer à l'évaluation de celles-ci.

o LES OBJECTIFS 2019

- o Constituer une équipe dédiée « clauses sociales » au sein du GIP MMI'e
- o Définir une offre de services précise en direction des donneurs d'ordre
- o Conventionner avec les donneurs d'ordre du territoire
- o Unifier et harmoniser la saisie des informations sur une seule base de données
- o Mettre en œuvre les clauses sociales, en lien notamment avec les entreprises et les structures d'insertion
- o Développer des actions innovantes et la mise en place de réels parcours d'insertion
- o Consolider les résultats
- o Rendre lisible l'action « clauses sociales »
- o Animer la communauté de professionnels sur ce sujet

Glossaire

- **ACI** : Atelier Chantier d'Insertion
- **AI** : Association Intermédiaire
- **ANRU** : Agence Nationale pour la rénovation urbaine
- **ASR** : Achat (ou Acheteur) Socialement Responsable
- **CDC** : Caisse des Dépôts et Consignations
- **CDD** : Contrat à Durée Déterminée
- **CDI** : Contrat à Durée Indéterminée
- **CTTI** : Contrat de Travail Temporaire d'Insertion
- **CUCS** : Contrat Urbain de Cohésion Sociale
- **DSP** : Délégation de Service Public
- **EA** : Entreprise Adaptée
- **EI** : Entreprise d'Insertion
- **ESAT** : Etablissement et Service d'Aide par le Travail
- **ETTI** : Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion
- **GEIQ** : Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification
- **IAE** : Insertion par l'Activité Economique
- **NPNRU** : Nouveau Programme National de Rénovation urbaine
- **QPV** : Quartier Politique de la Ville
- **SIAE** Structure d'Insertion par l'Activité Economique
- **ZUS** : Zone Urbaine Sensible
- **MMI'e** : Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi



Document réalisé par la MMI'e avec le soutien de la Métropole de Lyon

Contact : Sandra BERGER
Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi
sberger@lyonmetropole-mmie.fr
04 78 62 57 16